



Réinventons l'énergie de la terre

INSTITUT DE L'AGRICULTURE DURABLE

« IAD »

Société par actions simplifiée

au capital de 69.790 €uros

Siège social : 38 rue des Mathurins - 75008 PARIS

511 955 759 RCS Paris

EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2019 DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Activité de la société

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires est en diminution de 26.651 €, ceci s'explique notamment par l'indisponibilité temporaire de la plateforme indiclADes nous imposant un report de facturation. De même, les élections consulaires, important client des formations dispensées par l'IAD, ont marqué un arrêt temporaire des activités et des engagements des Chambres d'Agriculture.

L'année 2019 a ainsi été marquée par un gel temporaire de notre activité.

Cette période a néanmoins été mise à profit pour développer de nouveaux services disponibles sur la plateforme indiclADes.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, il est à noter la survenance de l'épidémie de Covid-19 qui a entraîné la prise de mesures sanitaires et économiques à l'échelle nationale par le Gouvernement. En outre, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, en France, à compter de mars 2020.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société a poursuivi ses activités en matière de recherche et développement, par le biais du développement de l'IndiclADes (plateforme internet de calcul des indicateurs de performance et de durabilité). Nous avons ainsi mis en place un module de calcul du bilan humique ne nécessitant pas d'inscription à indiclADes, ni de renseignement de l'intégralité du questionnaire.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La suspension de l'activité commerciale de l'IAD a été quasi-totale au cours du 1^{er} semestre en raison de la pandémie de COVID-19. Aucune activité nouvelle n'a été engagée.

Seule la finalisation du Bilan Humique sur indiclADes a été finalisée en février 2020.

Néanmoins, cette période a été mise à profit pour engager l'IAD dans des groupes de travail portant sur :

- La participation au projet ESAD (European Sustainable Agriculture Dialogue) avec le think tank Institute European Environmental Policy (IEEP) : amélioration des priorités de recherche de l'Europe ;
- La participation au Club « Transition agricole et agroalimentaire » de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) ;
- La signature d'un accord de recherche avec le Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA) ;
- Le lancement de la société La Belle Vigne ;
- La modernisation des documents de synthèse disponibles sur indiclADes ;
- ...

Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau ci-dessous détaillé :

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)*

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						2						5
Montant total des factures concernées HT	néant	3600	1336	néant	néant	4936	néant	2510	8400	4680	1265	16855
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	néant	4.24%	1.57%	0%	0%	5.81%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							néant	2.29%	7.65%	4.26%	1.15%	15.35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	néant						néant					
Montant total des factures exclues HT	néant						néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours à compter de la réception de la facture Variable selon la nature des fournisseurs						Délais contractuels : 30 jours à compter de la réception de la facture					

Prêts consentis par la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

Néant

Résultat - affectation

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 91.513 euros contre 118.164 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de – 22,55 %.

Le montant des reprises sur provisions et autres produits s'élève à 5.090 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 100,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 70.799 euros contre 137.234 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48,41 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 77 euros contre 3.227 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 97,61 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 10.106 euros contre 2.536 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 298,50 %.

Le montant des autres charges s'élève 158 euros contre 1 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1000 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 15.462 euros contre – 24.834 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 162 %.

Compte tenu d'un résultat financier de l'exercice de 2 euros contre – 328 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 15.465 euros contre – 25.162 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 161,46 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 8.729 euros pour l'exercice contre 0 euro pour 2018
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0 euro pour l'exercice précédent,
- le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 24.194 euros contre une perte de – 25.162 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 196,15 %.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de l'Association s'élevait à 107.453 euros contre 159.049 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 32,44 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice 24.194,93 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice : 24.194,93 euros

Report à nouveau antérieur débiteur : - 62.782,11 euros

Au compte "report à nouveau" 24.194,93 euros

S'élevant ainsi à – 38.587,18 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 70.378,66 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le président de l'IAD,
Jean-François SARREAU

Le directeur général délégué,
Eric SCHMIDT